



Litige lors de l'achat d'un mobil home d'occasion

Par **Claude Daumers**, le **26/04/2024** à **12:50**

Bonjour à vous,

Je viens de faire l'acquisition d'un mobil home d'occasion chez un professionnel du secteur, et je me suis rendu compte qu'il y avait une différence de date de construction annoncée par le vendeur, et la date réelle.

En effet, le vendeur a affiché une date de 2012, alors que j'ai trouvé des documents dans le mobilhome datant delui ci de 2006

La vétusté étant différente que puis je faire ?

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous pourrez porter à ce problème.

Claude Daumers

Par **BrunoDeprais**, le **26/04/2024** à **16:30**

Bonjour,

Si vous pouvez prouver ce que vous avancez au niveau des dates, vous pouvez évoquer un dol, et demander l'annulation de la vente.

Par **Claude Daumers**, le **26/04/2024** à **19:22**

Bonsoir,

Je peux prouver ce que j'avance, et cela a été constaté par huissier. Je ne veux pas faire annuler la vente, mais demander une juste compensation pour la différence de vétusté.

Par **BrunoDeprais**, le **26/04/2024** à **19:41**

A vous de voir, si la négociation échoue, il faudra passer par le tribunal judiciaire.